

Natale RAMPAZZO, *Iustitia e bellum. Prospettive storiografiche sulla guerra nella Repubblica romana*. Naples, Jovene, 2012. 1 vol. 17 x 24 cm, XIV-133 p. (STORIA POLITICA COSTITUZIONALE E MILITARE DEL MONDO ANTICO, 5). Prix : 14 €. ISBN 978-88-243-2150-1.

Cet ouvrage examine la notion romaine de guerre juste (*bellum iustum*) à partir de la valeur et du sens des termes *ius*, *iustitia* et de leurs dérivés. L'étude lexicologique permet en effet de proposer que le *dicere* (présent dans l'expression *bellum indicere*) n'était pas uniquement porteur d'une dimension énonciative : c'était un acte performatif ritualisé. L'auteur place donc au cœur du *bellum iustum* la procédure, le rite en tant que norme en acte d'un dialogue avec une autre partie. Ce faisant, il inscrit cette vision ritualisée de ces procédures et du *ius fetiale* au sein de conceptions historiographiques partagées par L. Loreto. Le chapitre 1 est donc consacré à des questionnements étymologiques, à partir de la définition d'Ulpien qui, en ouverture du *Digeste*, fait dériver *ius* de *iustitia* et d'un autre passage de celui-ci qui définit la justice comme la volonté continuelle et persistante d'attribuer à chacun son propre *ius*. Sont alors passés en revue les termes *ius*, *iustum*, *iustitia* et *iustitium*. *Ius* coïnciderait avec l'application de modalités déclaratives ou oblatives cristallisées dans les usages. Ce serait une forme spécifique dont le but est de consentir la reconnaissance d'un contenu sur le plan de la validité juridico-religieuse. *Iustum* serait, de son côté, la qualification propre à ce qui se déroule dans le respect de ces différentes modalités. Dès ces définitions, l'auteur insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une action passive mais de l'accomplissement essentiel d'une forme prédéfinie qui seule peut aboutir à un résultat effectif. *Iustitia* est rapprochée de *ius dicere*, dont elle serait complémentaire : elle y ajouterait un élément de reconnaissance de la pertinence de ce qui a été énoncé, attribuant à celui qui la détient une forme de légitimité. C'est la réalisation du droit objectif à travers une capacité de distinction et de répartition équilibrée. Le terme pourrait de la sorte dériver d'une combinaison de *ius* et de *stare* (ou plutôt de *ius* et de *statuere*). C'est par sa valeur de processus de certification que la notion de *iustitia* doit être rapprochée de *iustitium*. Ces vocables ont ainsi la même origine et relèvent de mécanismes similaires s'appliquant à des individus ou à la collectivité. N. Rampazzo se détache, ici, de l'analyse classique puisqu'il n'interprète pas le *iustitium* comme une paralysie du droit objectif, mais simplement de certaines parties du droit en fonction des circonstances. Le *iustitium* serait ainsi un moyen de contrôle de l'urgence, de consolidation du droit dans le but de protéger la communauté et non pas des particuliers dont, effectivement, les droits peuvent alors être temporairement réduits, pour le bien du droit de l'être collectif romain. *Iustitia* et *iustitium* peuvent dès lors être perçus comme deux moments différents (la fin et le milieu) d'un processus similaire quant au fond. Cet intéressant travail étymologique met donc l'accent sur la valeur processuelle de ces termes, essentielle pour l'auteur. Le chapitre 2 offre une discussion de la notion de *dicere* (avec ses dérivés), en forme de conclusion du chapitre 1. L'auteur y insiste à nouveau sur le *iustitium* qui, par sa ritualité formelle et par la nécessité d'être *indicere*, se rapprocherait d'une déclaration de guerre et de guerre juste, appuyant sur la proximité terminologique et fonctionnel de ces termes. Ces analyses conduisent N. Rampazzo à proposer la scansion suivante : *ius* = rite ; *iustum* = application du rite ; *iustitia* = conformité de cette application à des critères

éthiques. Tout cela pose le problème de la cause juste de guerre (les *iustae causae*). Les sources ne livrent jamais de liste complète de ces motifs de guerre juste. Cic., *rep.*, 2, 23, 35 précise, en revanche, que les guerres injustes sont les guerres sans motifs. Comprendre cette phrase suppose un détour par la signification de *iustum* chez Cicéron. Une cause juste n'est pas forcément une cause dont il faut impérativement tenir compte ou qui serait *gravis*. C'est une cause conforme au *ius*, fondée sur des motifs équilibrés et proportionnés. Pour autant, chercher sur cette base une liste de causes légitimes dans les sources risque de se transformer en un exercice vain, qui marginalise le rôle du facteur politique. En outre, il n'existe pas de théorie des *iustae causae belli* dans les sources tardo-républicaines. Bien que l'auteur analyse les quelques passages mentionnant une *iusta causa belli* dans nos sources, ils ne témoignent nullement d'un emploi technique de ces termes. Même chez Cicéron, cet emploi ne paraît ni juridique ni précis. Au contraire, la lecture de ses œuvres révèle son pragmatisme. À la lecture des sources, la légitimation de la guerre et les conditions pratiques d'un agir militaire légal apparaissent donc liées à la capacité juridique internationale de Rome, à l'identification d'un ennemi comme juste et légitime. Inversement, le lien *causae iustae / bellum iustum* n'est jamais construit de façon réfléchie, de même que manquent une liste établie et une théorie consolidée des causes justes de la guerre. Le chapitre s'achève par la discussion de l'attribution au *De Republica* d'un passage rapporté par Isidore de Séville. L'auteur suit ici L. Loreto, qui estime qu'une portion du texte est une interpolation. Or ce fragment constitue un argument pour ceux qui attribuent à Cicéron une théorie de la guerre juste. Il en résulte que ce fragment ne peut servir à prouver l'existence d'une telle théorie chez Cicéron et qu'il serait mieux placé au livre II et non au III où il se trouve d'ordinaire. Le chapitre 3 aborde alors la notion de *pax*, pour laquelle Cicéron offre encore un point de départ. Il conçoit la paix de trois façons : la paix du sage, la paix du citoyen membre de la communauté et la paix du citoyen-soldat. Les épithètes qui servent à définir la paix sont en général plutôt *aequa* et *iusta*, en relation avec les clauses concrètes de la paix, ce que confirme le lien avec des termes comme *paciscor*, *pactum* et *pactio*. La paix serait ainsi l'acte constituant d'une situation de tranquillité, une forme de contrat. Cet examen appuie ainsi l'idée que l'expression *bellum iustum* désigne moins l'évaluation substantielle des causes de la guerre que l'observance de procédures prédéfinies. C'est tout l'objet du chapitre 4. Le *bellum iustum* provient, classiquement, de la concomitance de trois éléments : une cause juste, une *lex de bello indicendo*, une déclaration de guerre respectant le *ius fetiale*. Pour l'auteur, cette reconstruction surestime l'importance de la cause juste. Il faut au contraire se méfier d'un tel glissement qui fait de la guerre juste la rétribution d'une injure, comme il faut refuser d'appliquer à la Rome antique le concept de guerre juste tel qu'il a évolué dans la tradition du droit international moderne. Le chapitre 5 en vient alors à la procédure proprement dite. Outre le témoignage de Cicéron, N. Rampazzo y analyse le texte capital de Liv., 1, 32, 6-14. La confrontation de ce texte à D.H., 2, 72, 6-9 lui permet d'avancer que la démarche a pour but une restitution ou une réparation, le rééquilibrage des positions des deux parties et que, rapportée à ce qui a été vu plus haut, elle se rapproche d'une opération de *iustitia*, à la différence que cette dernière se situe en contexte international et non pas interne. Le *bellum* est donc *iustum* du point de vue de la forme, mais aussi de ses conséquences par cette opération de *iustitia*. De même,

lui apparaît central dans la procédure le rôle du *res repetere*. N. Rampazzo critique ici l'opinion de G. Turelli qui sépare fortement légat et fétiaux. Il y a, d'après lui, combinaison d'activités pour une finalité unique de l'ambassade : *res repetere*. Les fétiaux auraient donc été accompagnés d'agents diplomatiques et il questionne la distinction ontologique entre *legati* et *fetiales*, qui a fait l'objet de travaux récents, dont ceux de G. Turelli. Cette intrication de moments diplomatiques et juridiques le conduit à penser qu'il faut éviter les schémas trop fixes : la mécanique diplomatique marchait bien parce qu'elle était ductile. L'ouvrage s'achève sur une rapide prospective historiographique ultérieure sur ces aspects qui n'est pas la partie la plus utile. L'ensemble s'avère d'une lecture peu évidente, qui suppose déjà connus nombre des problèmes abordés par l'auteur. On regrettera aussi l'absence d'une introduction plus ambitieuse. Pour autant, l'ouvrage offre de réelles et intéressantes perspectives (notamment dans ses premiers chapitres) et contribuera sans nul doute à faire encore avancer les lourds débats historiographiques en cours sur les questions militaires et diplomatiques sous la République romaine.

Thibaud LANFRANCHI

James H. RICHARDSON, *The Fabii and the Gauls. Studies in Historical Thought and Historiography in Republican Rome*. Stuttgart, F. Steiner, 2012. 1 vol. 17,5 x 24,5 cm, 186 p. (HISTORIA EINZELSCHRIFTEN, 222). Prix : 52 €. ISBN 978-3-515-10040-3.

Loin d'une simple histoire du rapport des *Fabii* aux Gaulois, cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, est d'abord un livre sur l'histoire et l'historiographie dans lequel l'auteur entend souligner que les idées romaines en la matière étaient très éloignées des nôtres. Le cas des *Fabii* lui sert ainsi à exposer une conception cardinale des auteurs antiques pour lesquels les membres d'une même *gens* agissaient de la même manière, ce qui permet de leur attribuer souvent les mêmes actes. Cette conception des comportements gentilices ne serait pas propre aux historiens et ne serait pas seulement, ou pas originellement, un phénomène purement littéraire ou historiographique. Trois chapitres appuient la démonstration. Après une courte discussion sur la nature des *gentes*, le premier chapitre s'attarde sur le fait qu'il était attendu des Romains qu'ils se comportassent comme leurs ancêtres et qu'ils développassent une émulation positive en ce sens, laquelle agissait en retour comme un marqueur de légitimité qui prouvait l'appartenance à la famille (p. 32). Cette tendance s'expliquerait par le fait que les exploits de ses ancêtres aidaient le jeune Romain dans sa propre carrière, comme le prouve le cas des Scipions : on élit Scipion Émilien car on estimait qu'il pouvait mettre fin à la guerre punique, comme son grand-père auparavant (p. 41). Or ce prestige des ancêtres ne pouvait pas seulement être utilisé, il devait aussi être maintenu et accru, ce qui poussait bien évidemment à l'*aemulatio* avec les exploits de ses ancêtres (exemples p. 42-46). Ces schémas ne paraissaient pas artificiels aux Romains et ne seraient pas spécifiques aux historiens. Ils seraient au contraire communs à toute la société romaine et témoigneraient d'un « typical Roman mindset » (p. 38). Il en résultait la croyance en des comportements stéréotypés d'une génération à l'autre, phénomène qui ne pouvait qu'être renforcé par les homonymies père/fils (p. 46). On reportait ainsi des types de comportements présents chez des